



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

PROCÈS VERBAL N° 15

Réunion en plénière : 23 mars 2023.

A : 12 h 45

Présidence : Mme Sadia SALEM

Secrétaire de séance : MME LECARPENTIER Cloé,

Membres participants : MME BREANT Marine, LECARPENTIER Cloé

Participe partiellement : MME PORTELLO Françoise, M DUBUS Mathieu

Absents excusés : M. PAUMIER Anthony, M. HERBERT Stéphane, M. GRISEL Philippe, M. CHANDELIER
Thierry

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueuses suspendues, de joueuses non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante, absence de surclassement).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, le club recevant doit faire parvenir la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.



COUPES FÉMININES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE MARITIME

COUPE SENIORS FÉMININE à 8

La Commission procède au tirage des 1/4 de finale de la compétition ; les matchs programmés le **dimanche 9 avril 2023** se déroulent sur le terrain du club premier nommé.
En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

RECEVANT	VISITEUR
CANY FC 1	GROUPEMENT CAUX & SCIE 1
FC DIEPPE 2	EU FC 1
MONT ST AIGNAN FC 1	AS MONTIVILLIERS 1
FC BARENTINOIS 1	SC OCTEVILLE SUR MER 1

COUPE U17 FÉMININE à 8

La Commission procède au tirage des 1/4 de finale de la compétition ; les matchs sont programmés le **samedi 15 avril 2023 à 15h30** se déroulent sur le terrain du club premier nommé.
En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

RECEVANT	VISITEUR
AL DEVILLE MAROMME 1	E.S PLATEAU FOUCARMONT 1
FC DIEPPE 1	FC OFFRANVILLE 1
CMS OISSEL 1	SC OCTEVILLE SUR MER 1
FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 1	EU FC 1

COUPE U14 FÉMININE à 8

La Commission procède au tirage des 1/4 de finale de la compétition ; les matchs sont programmés le **samedi 15 avril 2023 à 14h00** se déroulent sur le terrain du club premier nommé.
En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.



RECEVANT	VISITEUR
FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 1	MONT ST AIGNAN FC 1
STADE DE GRAND QUEVILLY 1	FC FEMININ ROUEN PLATEAU EST 1
AS OURVILLAISE 1	CMS OISSEL 1
SC OCTEVILLE SUR MER 1	HAVRE CAUCRIAUVILLE S. 1

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

La Présidente de la Commission,
Mme Sadia SALEM

Le Secrétaire de la commission,
Mme Cloé LECARPENTIER